

Formules de serments et de déclarations

SERMENTS

Sténographe

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous inscrirez fidèlement, du mieux que vous pourrez, les témoignages rendus devant la présente cour martiale, ainsi que toutes les autres matières qu'il faudra, et que, quand-on vous le demandera, vous en fournirez à la cour une transcription fidèle?

Réponse: Je le jure.

Interprète

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que vous donnerez, selon toute votre habileté, une interprétation et une traduction fidèles, qu'on pourra exiger de vous, concernant la question dont est saisie la présente cour martiale?

Réponse: Je le jure.

Témoin

Jurez-vous par le Dieu tout-puissant que le témoignage que vous rendrez devant cette cour sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

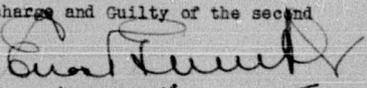
Réponse: Je le jure.

Déclarations solennelles

La formule de la déclaration est la même que celle des serments, sauf qu'aux mots: "Jurez-vous par le Dieu tout-puissant" se substituent les mots: "(Nom et prénoms), promettez-vous et déclarez-vous solennellement", et que les mots: "promettez-vous et déclarez-vous solennellement" se substituent aux mots: "jurez-vous", partout où ces derniers se présentent.

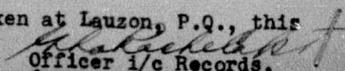
WHEREAS it appears to me the undersigned, a Competent Military Authority, by virtue of Section 70 (1) (ee) of the Army Act, GO 93 of 1925, Order-in-Council PC 9229 dated 12 December 1944 and RF 53A that the Finding of the within SCM cannot be supported by the evidence and that the said SCM must have been satisfied of the facts establishing the offence in the Finding herein after substituted, I hereby substitute for the Finding of the said SCM, the following Finding:

"E-101952 Pte Maurice Hetu, Regiment de la Chaudière, CA, attached to District Depot No 5, C A, is innocent of the charge of Desertion but Guilty of Absence without Leave, except that he was not apprehended by Military Authorities but surrendered to the said Military Authorities, on the first charge and Guilty of the second charge."


(E G Weeks)
Major-General,
Adjutant-General.

17th
May, 1946.

31 May 46 Promulgated and extracts taken at Lauzon, P.Q., this


Officer i/c Records,
District Depot,
Lauzon, P.Q.